



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

Numéro AO/B00/SAPS/008-2021

**POUR LA REPARATION ET LA MISE A NIVEAU DU SYSTEME DE SUPERVISION
GRAPHIQUE VISIODEF DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A COTONOU**

NOVEMBRE 2021

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire sis à Yamoussoukro ;la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Cet appel d'offre a pour principal objet, la sélection d'une entreprise pour la réparation et la mise à niveau du système de supervision graphique VISIODEF de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.3. Allotissement

Les prestations sont organisées en un lot unique dénommé :

« Réparation et mise à niveau du système de supervision graphique VISIODEF de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou »

I.4. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises ayant la volonté de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, la seule forme autorisée par la Banque est le groupement solidaire. Les candidats devront fournir tout document que la Banque viendrait à exiger avant attribution du marché.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Une visite du site est prévue aux lieux, date et heure indiqués dans l'avis d'appel d'offres.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.7. Période de validité des offres

La durée de validité des offres devra être de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt.

I.8. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

I.11. Prix de l'offre

Tous les postes contenus dans le cadre du bordereau des prix unitaires devront être renseignés par les prix unitaires en lettres et en chiffres remplis par le soumissionnaire. Ces prix unitaires seront reportés dans le cadre de devis quantitatifs et estimatifs et les sous-totaux et le total général soigneusement dressés. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre et qui est issu du cadre de devis quantitatif et estimatif.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.12. Modalités de paiement

Le montant total du marché, déduction faite des 5% du montant du marché à titre de garantie, est réglé par virement bancaire après livraison, installation et vérification du bon fonctionnement attesté par un procès-verbal de réception et sur présentation de la facture accompagnée des pièces justificatives (bon de commande, bordereau de livraison et procès-verbal de réception provisoire).

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

I.14. Présentation des soumissions

Les offres seront présentées comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique ;
3. offre financière ;

I.15.1. Présentation de la société

La présentation de la société comprendra :

- une présentation générale succincte ;
 - les références techniques similaires.
-

I.15.2. Présentation des sous-contractants

La présentation des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées de l'exécution du contrat (qualifications et expériences).

I.15.3. Offre technique

L'offre technique consistera en la présentation des documents ci-après :

- une description détaillée de la méthodologie de travail envisagée pour l'exécution de la prestation ;
- des attestations de bonne fin prouvant que le prestataire est outillé pour assurer l'entretien des installations de sécurité incendie de la marque DEF (Détection Électronique de France) ;
- une attestation fiscale en cours de validité ;
- une attestation d'assurance pour la Responsabilité Civile ;
- une attestation délivrée par les organismes officiels prouvant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la sécurité sociale ;
- une attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ;
- une attestation de non-faillite ;
- une formulation d'avis et de toute autre information technique jugée utile.

I.15.4. Offre financière

L'offre financière sera composée de :

- la lettre de soumission, datée et signée conformément au modèle joint en annexe ;
- le devis estimatif des prestations, daté et signé par le prestataire

I.16. Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres copie des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformément au schéma ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

Par ailleurs, tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat en cas d'attribution du marché.

En ce qui concerne les soumissionnaires hors UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine.

Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.17. Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées doivent présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document doit en outre indiquer le chef de file dudit groupement. Dans le cadre du présent appel à concurrence, seuls les groupements solidaires sont autorisés.

I.18. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.19. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe (Formulaire de soumission).

Il devra être dûment signé du mandataire légal.

I.20. Date et heure limite de remise des offres

En raison de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.bdn@bceao.int au plus tard vendredi 26 novembre 2021 à 12 heures TU, délai de rigueur.

N.B. : Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou déposé par porteur à la guérite de l'Agence de la BCEAO n'est recevable.

I.21. Retrait, substitution et modification des offres

Un candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir transmise, par les mêmes voies que celles autorisées pour le dépôt et avant la date et l'heure limite de remise des offres.

I.22. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des offres, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.23. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.24. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.25. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.26. Lieux d'exécution de la prestation

La prestation s'exécutera à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.27. Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par le tribunal de première instance de Cotonou, désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Cotonou, et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.28. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.bdn@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

I.29. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse courrier.bdn@bceao.int.

**DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS / AGREMENT / CADRE DU
DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF**

II.1. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations attendues dans le cadre du présent appel d'offres concernent la remise en service et la mise à niveau du système de supervision graphique VISIODEF de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou. Il s'agit notamment :

- de la fourniture d'une carte interface de liaison RS42/RS485 entre la centrale de détection incendie DI et le Superviseur graphique ;
- de la fourniture d'une unité centrale PC Ethernet et d'un écran LCD 22" pour l'exploitation du système ;
- de la mise en place d'une schématisation VISIODEF et VISIOCONFIG incluant la réalisation de l'arborescence des plans, la mise en forme et l'exploitation des plans pour VISIODEF, la préparation des stations (intégrations matérielles et logicielles) et leur déploiement sur site ;
- des essais et la formation des utilisateurs à l'exploitation du nouveau système.

Remarque générale

Les notices techniques et les prospectus en couleur des équipements proposés seront impérativement joints aux offres. Toute soumission ne respectant pas cette exigence ne sera pas prise en considération.

Le présent document définit un projet de base auquel les soumissionnaires doivent se conformer.

Les travaux se feront toutes sujétions comprises.

II.2. AGREMENT

Les équipements existants étant de la marque DEF (Détection Électronique de France), les soumissionnaires devront produire dans leurs offres les documents attestant qu'ils sont qualifiés pour intervenir sur les installations concernées.

II.3.CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (à titre indicatif)

Le fournisseur devra présenter son offre de prix suivant le cadre ci-après qui pourra être éventuellement complété par lui.

N° d'ordre	Désignation	Quantité	P. Unitaire FCFA HT	P. Total FCFA HT
1	Fourniture d'une carte interface de liaison RS42/RS485 entre la centrale de détection incendie DI et le Superviseur graphique	1		
2	Fourniture d'une unité centrale PC Ethernet et d'un écran LCD 22" pour l'exploitation du système	Ens		
3	Mise en place d'une schématisation VISIODEF et VISIOCONFIG incluant la réalisation de l'arborescence des plans, la mise en forme et l'exploitation des plans pour VISIODEF, la préparation des stations (intégrations matérielles et logicielles) et leur déploiement sur site	Ens		
4	Essais et formation des utilisateurs à l'exploitation du nouveau système	Ens		
Montant total HT/HD				

Arrêté le présent devis descriptif à la somme de FCFA [Montant en chiffres et en lettres] toutes taxes comprises.

N.B. : Le montant des travaux est fermé et non révisable.

ANNEXE - MODELE DE SOUMISSION

NOTE : l'Annexe fait partie intégrante de la soumission. Les soumissionnaires sont priés de remplir tous les espaces laissés en blanc dans le présent modèle de soumission.

**Monsieur le Directeur National de la
Banque Centrale des États de l'Afrique
de l'Ouest (BCEAO) pour le Bénin
01 B.P 325 Recette Principale**

COTONOU

**OBJET : APPEL D'OFFRES POUR LA REPARATION ET LA MISE A NIVEAU DU SYSTEME
DE SUPERVISION GRAPHIQUE VISIODEF DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA
BCEAO A COTONOU**

Monsieur le Directeur National,

- 1) Je soussignéfaisant élection de domicile à
....., agissant au nom et pour le compte de
....., inscrit au registre de commerce de, sous le
N°..... et à l'IFU, sous le N°....., après avoir pris
connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres, m'être rendu compte
de la situation des lieux, apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la
nature et l'importance de la mission à réaliser,

propose d'assurer la réparation et la mise à niveau du système de supervision
graphique VISIODEF de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou telles que
décrites dans les pièces écrites du dossier d'appel d'offres pour le montant hors
TVA de FCFA =(montant en chiffres et en lettres)= ;:
- 2) Nous nous engageons, expressément, si notre soumission est acceptée, à exécuter
les prestations conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
dès la date de signature du contrat ;
- 3) Nous acceptons de rester liés par notre soumission pendant un délai de quatre-vingt
dix (90) jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.
- 4) Avant signature du contrat, la présente Soumission acceptée par la BCEAO vaudra
engagement entre nous.
- 5) Nous avons bien noté que la Banque Centrale n'est pas tenu de retenir la soumission
la moins-disante et qu'il peut ne pas donner de suite au présent appel d'offres sans
avoir à se justifier ni devoir d'indemnités à ce titre.

En foi de quoi je soumetts la présente offre en y apposant ma signature.

Fait àle.....par : (Nom et prénoms) :.....

Signature

En qualité de (Fonction) dûment autorisé à signer la soumission pour et au
nom de :